

catholicité réalisée en premier lieu dans la communauté eucharistique présidée par l'évêque (5).

La fonction du primat, son charisme particulier, est de manifester l'unité de l'épiscopat, de promouvoir l'accord des évêques, accord qui lui-même exprime le consensus de toutes les Eglises. L'accord de l'épiscopat présidé par le primat œcuménique manifeste donc la catholicité de l'Eglise sur le plan universel. Cela exige de tous l'humilité en même temps que l'esprit d'universalité, une extrême ouverture de l'esprit et du cœur. Cet esprit catholique se manifeste avec éclat dans les Conciles œcuméniques mais il ne fait jamais défaut à l'Eglise à aucun moment de son existence. Car il est le fruit d'une tension constante, d'un échange spirituel incessant entre toutes les Eglises. Sur le plan historique, du point de vue humain, de grandes difficultés sont liées à cette conception « conciliaire » de l'unité de l'Eglise universelle. Mais l'Eglise est un miracle permanent, elle est une création perpétuelle de l'amour divin mis en elle et qui demeure victorieux du péché ; elle est vie et liberté. Cette conception est celle qui permet le mieux de manifester la liberté, en même temps qu'elle demande le plus grand effort de création spirituelle. N'est-ce pas une raison de nous y attacher malgré les vicissitudes historiques ?

« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait ».

Prêtre Elie MELIA

DE L'EPISCOPAT

Chaque orthodoxe se représente à sa façon la dignité épiscopale. La majorité d'entre nous se fait de l'évêque tel ou tel idéal. Nous n'avons pas la prétention dans cet article de dire quoi que ce soit de nouveau, mais seulement de donner une courte description générale de l'épiscopat tel qu'il apparaît dans la tradition de l'Eglise. L'évêque est la tête de l'éparchie (diocèse), son centre vivant, son représentant devant Dieu et l'envoyé de Dieu au sein du peuple de l'Eglise. L'évêque renferme son troupeau en son cœur, il connaît et aime ses « brebis », il partage leur existence, il s'« assujétit » à tous pour les gagner à Dieu, « se fait tout à tous, pour en sauver au moins quelques uns » (I Cor. IX : 19-23). Mais l'évêque n'est pas seulement le « cœur » de son éparchie, il en est également la tête. Il est la tête

(5) Dans l'ecclésiologie catholique romaine, ou contraire, le pape possède une juridiction immédiate sur l'ensemble de l'Eglise et sur chaque diocèse en particulier. Le pape est appelé « vicaire de Jésus-Christ » ; ce titre ne figure pas dans la définition dogmatique du Concile de 1870, mais on le trouve en bonne place dans les explications conciliaires qui accompagnent le dogme. Il illustre et justifie, dans la perspective ecclésiologique romaine, outre la juridiction universelle du pape, son infaillibilité « ex sese, non autem ex consensu Ecclesiae ».

du peuple de l'Eglise et est responsable de toute l'existence de son Eglise. Cependant la suprématie dans l'Eglise se distingue fondamentalement de la suprématie dans le monde. D'abord le but de tout ce qui existe dans l'Eglise a toujours pour fin le salut de tous, c'est-à-dire la perfection spirituelle. A ce but doivent être subordonnées toute la direction de l'Eglise, toutes les formes de l'organisation de son activité, de sa discipline ecclésiastique. Ensuite, exercer le pouvoir dans l'Eglise — ce n'est que servir et non pas avoir droit aux prérogatives personnelles que donne le pouvoir. Tel est l'enseignement du Christ sur Son propre service et sur le service des apôtres.

Celui qui veut être grand parmi vous, qu'il soit pour vous un serviteur. « Comme le Fils de L'Homme n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir et donner sa vie pour rançon d'un grand nombre » (Matt. XX : 25-28).

On peut appeler l'évêque représentant de ses ouailles devant Dieu parce qu'il les conduit à Dieu, prie pour le pardon de leurs péchés et pour que leur soit accordée la bénédiction divine et l'aide en toute chose. L'évêque est aussi l'envoyé de Dieu dans l'Eglise parce qu'il est le gardien de l'accomplissement de la volonté de Dieu dans son éparchie et témoigne de la Vérité Divine qui se révèle dans l'Eglise et l'enseigne : Dieu lui a donné le privilège de répartir les dons de la grâce du Saint Esprit.

Examinons maintenant un peu plus en détail les devoirs de l'Evêque. Le souci de la vie spirituelle de ses ouailles est indiscutablement le principal de ses devoirs. Tous les autres en découlent. Dans l'Eglise tout ce qui existe n'est pas un but en soi mais donne la possibilité aux fidèles de grandir dans le Christ. L'état spirituel de ses ouailles, leurs vices et leurs insuffisances, les besoins spirituels et les questions de morale tels doivent être les principaux objets de l'attention de l'évêque. Toute l'activité ecclésiastique sous la direction de l'évêque doit tendre à l'élévation spirituelle de son « troupeau », cependant une attention particulière doit être apportée aux problèmes particuliers qui se posent toujours dans chaque éparchie. De tels problèmes peuvent être, par exemple, la faiblesse de la foi, les tentations de l'enseignement et de la culture séculiers, un amour insuffisant de l'Eglise et de l'Orthodoxie, l'indifférence envers les discordes et les discussions de l'Eglise, le manque d'attention envers la situation matérielle des clercs et des institutions ecclésiastiques, le mépris envers tel ou tel principe de la morale chrétienne et spécialement dans les problèmes sexuels, les problèmes de la famille, du divorce, des mariages mixtes, etc.

L'évêque ne peut être indifférent à tout cela, laissant la vie s'écouler comme elle l'entend. Il doit avec tout le clergé et les meilleurs représentants des laïcs, trouver les voies les meilleures pour combattre les vices du peuple de l'église, pour résoudre les difficultés, pour donner, à la lumière de l'enseignement de l'Eglise, les réponses exactes aux questions qui préoccupent ou séduisent ses ouailles. L'évêque peut, par exemple, s'adresser à ses ouailles à l'aide de messages elucidant tels points de la vie chrétienne, il peut donner au clergé des instructions déterminées se rapportant à l'activité spirituelle, répondre clai-

rement, et non en les éludant, aux questions des prêtres, discuter avec le clergé l'état de l'éparchie, créer ou encourager des organisations destinées spécialement au travail spirituel et théologique avec les laïcs. En liaison avec ces tâches spirituelles de l'évêque, ses prières ininterrompues pour ses ouailles et l'accomplissement de la sainte eucharistie ont une signification exceptionnelle. L'évêque doit être le centre de prière et de grâce de son « troupeau ». Tel était le regretté métropolite Wladimir.

Dans la limite des objectifs assignés au pouvoir épiscopal et dans la limite des canons de l'Eglise, l'évêque jouit de la plénitude des droits dans la conduite de l'Eglise. Il dirige tous les clercs, visite les paroisses, s'enquiert de tous les événements de la vie de l'Eglise ; il sanctionne toutes les décisions importantes ou les projets des paroisses ou d'autres organisations. Rien d'important ne doit s'accomplir dans l'éparchie sans que l'évêque en soit informé ou ne l'ait sanctionné. Les organisations ayant une importance recouvrant toute l'éparchie (écoles, mouvements de jeunesse, organisations éducatives ou bienfaitantes) sont l'objet de la sollicitude toute spéciale de l'évêque.

Dans le passé nous avons l'exemple idéal, dans l'Exarcat de l'Europe Occidentale, d'une telle sollicitude en la personne du regretté métropolite Euloge qui encourageait toutes les entreprises utiles, les aidait et dirigeait pastoralement toutes les organisations du diocèse. Son autorité était exceptionnelle, tous lui demandaient conseil et lui obéissaient, et en même temps, il était père et non dictateur, il guidait mais ne brisait pas.

La Sainte Tradition accorde une importance spéciale aux droits et aux devoirs d'enseignement de l'évêque. Ceci apparaît dans le rite de la consécration épiscopale même, dans laquelle la première place est tenue par la large confession de la foi par le consacré : le devoir de préserver la pureté de l'orthodoxie lui est confié comme une charge toute particulière. La cinquante-huitième règle apostolique dit « si l'évêque ou le presbytre néglige le clergé ou les fidèles et ne leur enseigne pas la piété, qu'il soit excommunié et s'il persiste dans ses négligences et son insouciance, qu'il soit déchu de sa charge ».

De nos jours, l'opinion est très souvent répandue parmi les orthodoxes qu'ils sont suffisamment instruits en christianisme, alors même que personne ne les a enseignés et qu'eux-mêmes ne se soient pas efforcés de compléter leurs connaissances. Mais le christianisme est fondé sur le principe de l'enseignement : le Christ a enseigné les apôtres, les apôtres ont enseigné l'Eglise, leurs successeurs — les évêques, les prêtres, les docteurs — ont enseigné les générations successives. La foi des apôtres était considérée comme la mesure de l'Orthodoxie à côté des Saintes Ecritures et des confessions de foi des Eglises.

Le sermon de l'évêque — qu'il soit oral ou écrit — ne doit pas être uniquement un propos de fête ou une partie de la liturgie solennelle. L'évêque doit effectivement enseigner la foi véritable et la vie véritable. Il ne peut tolérer ni l'ignorance ni la pensée erronée. Si ses ouailles souffrent d'erreur et d'hérésie, l'évêque en répond devant

Dieu. Bien sûr l'évêque ne peut à lui seul enseigner toute son Eglise. D'où l'obligation pour l'évêque de se préoccuper d'avoir dans son éparchie des prêtres éclairés et des écoles bien organisées pour les laïcs et les clercs. Les organisations enseignantes et la littérature orthodoxe nous sont plus nécessaires que jamais.

L'évêque ne peut être indifférent au bien-être général de son troupeau. La richesse et la satiété des biens terrestres n'ont jamais été un idéal chrétien, mais la pauvreté, la misère et les souffrances ont toujours suscité dans l'Eglise le désir de les secourir. Souvenons-nous encore comme le métropolite Euloge s'efforçait d'aider toutes les organisations. Il ne serait pas exagéré de dire que la majorité de telles organisations étaient des organisations d'église ou se trouvaient en étroite collaboration avec l'Eglise. Telles étaient également les sentiments du métropolite Wladimir. Enfin, l'évêque selon les canons, dirige toutes les questions du patrimoine et des finances de l'Eglise, bien entendu, non pas comme des biens propres, mais publiquement en présence des prêtres et des laïcs.

*
**

Peut devenir évêque chaque chrétien orthodoxe de vie irréprochable et non marié (un veuf peut être évêque mais à condition de n'avoir été marié qu'une fois). L'état monastique et le célibat dogmatiquement ne sont pas indispensables. Dans les temps anciens il y eut des évêques mariés. Et maintenant aussi toutes les Eglises orthodoxes n'exigent pas des évêques qu'ils soient moines. Mais depuis le septième siècle le célibat devint une exigence dogmatique. Beaucoup pensent que l'obligation du célibat réduit le nombre des candidats valables à l'épiscopat et que ceci a une répercussion néfaste sur la vie de l'Eglise. Cette conception est exacte pour les pays où il y a très peu de moines ou de prêtres célibataires, mais d'une manière comme de l'autre, le célibat pour les évêques ne peut être supprimé que par un nouveau Concile Oecuménique ou par une décision unanime de l'épiscopat de toutes les Eglises locales. On peut souhaiter que l'évêque, étant donné les devoirs qui lui incombent, satisfasse aux qualités personnelles suivantes. En premier lieu il doit posséder une spiritualité élevée, une expérience profonde de la grâce dans la vie chrétienne. L'évêque doit avoir des dons administratifs et d'organisateur, et plus encore — la rare conjonction de l'humilité et de l'énergie. Une humilité passive est insuffisante à l'évêque, et l'énergie mêlée d'arrogance est contraire à l'esprit du christianisme. L'évêque doit être un homme aux idées claires, à la foi robuste et d'une bonne éducation théologique ; faute de quoi il lui est difficile d'enseigner les autres. La majorité des grands chefs de l'Eglise — à commencer par les Apôtres, furent de grands théologiens comme, par exemple tous les pères de l'Eglise. Il est superflu de dire que la bonté du cœur est encore plus importante chez l'évêque que chez n'importe quel chrétien. L'évêque doit avoir le plus ardent désir de se donner tout entier à sa tâche. Les canons interdisent formellement à l'évêque de s'occuper de quoi que ce soit d'autre

que de ses devoirs directs. Les canons lui interdisent en particulier toute activité publique et commerciale. Il est difficile de s'attendre à ce que la majorité des évêques ait toutes ces innombrables qualités. Nul ne peut être parfait sans Dieu. C'est pourquoi le service épiscopal est impossible sans la grâce : la grâce supplée aux insuffisances humaines et guérit les maux. L'évêque ne devient évêque qu'après avoir reçu de Dieu la grâce de sa charge. Cependant la grâce ne peut agir en ceux qui n'ont pas la bonne volonté et le zèle. Un homme à la fois faible et peu doué peut devenir un archevêque remarquable mais seulement s'il a fait don de tout son cœur, de son âme et de sa raison pour recevoir les dons et la grâce de son ministère et devenir digne de sa charge. La grâce est toute puissante si l'homme en vit, elle est sans effet si l'homme ne conserve que les signes extérieurs de sa charge, et n'attache de prix qu'au pouvoir et à l'activité extérieurs. Le mauvais évêque ou prêtre n'est pas mauvais parce qu'il ne jouit pas de facultés suffisantes, mais parce qu'il méprise la grâce et la signification de son ministère.

Selon les canons de l'Eglise nul ne peut être « promu » à l'épiscopat par désignation : on ne sacre évêque que le candidat choisi par l'Eglise. Le droit d'élection du nouvel évêque est dans la majorité des églises conféré à l'assemblée des évêques d'un district métropolitain. Mais dans l'antiquité, ainsi qu'au vingtième siècle, les prêtres et les laïcs participent à l'élection de l'évêque ; le candidat doit cependant être confirmé par l'évêque et le métropolitain. Les élections de l'évêque n'ont qu'une seule signification — désigner le meilleur candidat. Le candidat devient évêque non par une œuvre humaine, mais par la force de Dieu, par le sacrement. Chaque décision conciliaire doit être prise — selon l'esprit de l'Eglise — à l'unanimité, mais même si elle n'est prise qu'à la majorité, elle devient la décision commune pour autant qu'elle n'apparaît pas nettement contraire à l'enseignement ou aux lois de l'Eglise. Ainsi en est-il de l'évêque, même s'il n'a pas été choisi à l'unanimité ; il devient, après son sacre le père ou le prélat pour tous et non pas seulement pour ceux qui ont voté pour lui. Il ne saurait y avoir sans cela dans l'Eglise ni paix, ni amour.

L'évêque dirige par lui-même son éparchie, il ne s'ensuit pas qu'il doive s'opposer à son clergé et aux laïcs, ou à ses frères les évêques. L'évêque détient tous les droits de gouvernement, mais plus est étroite sa collaboration avec le clergé et les laïcs, plus son administration se déroulera avec succès et facilité. Dans les conditions normales cette collaboration entre la hiérarchie et le peuple peut être obtenue sans efforts particuliers : dans l'Eglise tous n'ont qu'un seul idéal, un seul but dans la vie : ce ne sont que le manque de foi, les passions, l'ambition et l'égoïsme qui peuvent diviser.

Le métropolitain d'une région doit, selon les canons, tenir des réunions d'évêques au moins deux fois par an. Ces réunions représentent l'autorité supérieure devant laquelle s'efface le pouvoir d'un évêque isolé.

Le métropolitain administre toutes les affaires communes de la métropole. Il ne peut aller à l'encontre de la volonté de tout l'épiscopat

de la métropole, mais les évêques aussi doivent tenir compte de sa volonté. C'est la plus haute autorité de l'Eglise locale qui peut être l'arbitre entre les évêques et leur métropolitain.

*
**

Les élections d'un nouvel évêque ou d'un métropolitain suscitent souvent une certaine agitation dans l'Eglise. Du point de vue humain cela s'explique. Mais ce qui est essentiel dans l'Eglise c'est la fidélité à Dieu, à son enseignement et à ses commandements — un amour fraternel et la loyauté envers les droits, les devoirs et les mérites de chacun. Entre membres véritables de l'Eglise il ne peut y avoir de divergences que secondaires. Si nous sommes véritablement des chrétiens orthodoxes nous ne pouvons être divisés par rien d'essentiel. Les préférences personnelles ou les préférences pour telle ou telle personnalité ne doivent pas gêner la collaboration dans l'œuvre sacrée de l'édification de la vie chrétienne. Dans l'Eglise tous servent le Dieu unique dans l'unique Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi l'on doit soigneusement éviter tout ce qui peut blesser nos frères et faire la paix, aussitôt que possible, avec ceux qui s'en tiennent à des opinions différentes. Il est essentiel de vénérer la structure de l'Eglise établie depuis des siècles ainsi que tout ce qui, en elle, constitue des débuts favorables. Que chacun accomplisse sa tâche et s'efforce avec ses frères pour la prospérité de l'Eglise sous la commune direction de la hiérarchie.

La métropole d'Europe Occidentale existe depuis 40 ans. Elle a un passé glorieux et a prouvé sa vitalité. Jusqu'à maintenant elle a traversé avec succès toutes les épreuves. S'il y a en elle des divisions, elles sont trop humaines et superficielles. Elles peuvent être aplanies avec de la bonne volonté et de la modération. Je ne doute pas que sous un nouveau métropolitain, la métropole ne puisse vivre une nouvelle page glorieuse de son histoire si seulement — selon la parole de l'Apôtre Paul — tous « auront une conduite digne de l'Évangile du Christ,... et resteront fermes dans le même esprit, luttant d'un même cœur pour la force de l'Évangile » (Philippe I : 27).

La métropole doit conserver son unité et son organisation interne. Il serait parfaitement faux de l'inclure dans quelque autre éparchie nationale de l'Europe Occidentale (fut-elle grecque ou russe). Tôt ou tard viendra le moment où les orthodoxes de la dispersion désireront vivre dans une stricte conformité avec les canons et l'esprit de l'Eglise et dans tous les pays où il existe actuellement de multiples juridictions, il n'y aura que l'Unique Eglise Orthodoxe. Mais cette idée n'a rien de commun avec une subordination d'une juridiction nationale de la dispersion à une autre juridiction ; tant qu'il n'y a pas dans un pays donné une Eglise orthodoxe unique, toutes les juridictions sont plus ou moins égales. Les fondements canoniques de la métropole russe de l'Europe Occidentale sont, dans les circonstances présentes, assez stables.

Je voudrais pour terminer, rappeler les devoirs missionnaires in-

combant à la métropole. A ce point de vue, il n'a pas été fait suffisamment depuis quarante ans. Les tentatives pour créer des paroisses orthodoxes de langue française ont été jusqu'à maintenant manquées ou timorées. Et en même temps les offices et les réunions en français sont indispensables et pour la jeunesse « francisée » et pour la conversion des français à l'Orthodoxie. En tant qu'émigration, l'émigration ne dépassera pas encore deux générations. Est-il possible que nos églises ferment progressivement et qu'il n'en subsiste plus que quelques unes dans les grandes villes?... Et justement tous les peuples vivant en dispersion attachent toujours une particulière attention à la vie de famille, seules les familles solides, ayant conservé la foi de leurs pères et suffisamment nombreuses peuvent être le gage de la durée de la dispersion. La vie familiale de la première génération ne fut pas suffisamment heureuse et il y eut trop de divorces, de ménages sans enfants ; souvent les parents se préoccupaient (et avec un extrême dévouement) de donner aux enfants une bonne instruction, mais l'éducation religieuse et morale fut souvent négligée. De plus, notre Eglise et les orthodoxes eux-mêmes ne manifestent pas une énergie suffisante dans le problème des mariages mixtes : les enfants de parents orthodoxes fondent des familles catholiques. La question de la famille orthodoxe « type » est d'une importance extrême pour l'avenir de l'Eglise.

Nous sommes souvent préoccupés et agités par les difficultés quotidiennes, mais le plus réel dans l'Eglise est éternel. Le christianisme c'est l'annonce de la vie éternelle, des vérités et des origines de la vie, du Dieu éternel et de Son Règne qui n'a pas de fin. Les problèmes qui sont posés à chaque génération par la Providence et l'Histoire doivent passer au second plan. Pour nous c'est le renforcement de l'Eglise, de son esprit, de son organisation, l'illumination et le bien-être de nos modes d'existence dans la dispersion au milieu de confessions différentes.

L'idéal de la vie de l'Eglise — c'est l'union et la collaboration de tous sous la tutelle de l'épiscopat. On peut, avec la bonne volonté de tous, y parvenir. Mais, en tous cas, chacun doit, dans l'Eglise accomplir la tâche que Dieu lui attribue, et les fruits authentiques de nos efforts seront, en fin de compte, le patrimoine de l'Eglise, les pierres à l'aide desquelles celle-ci est édifiée.

S. VERKHOVSKOI

(traduit du russe par E. S.)